

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à 19H, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 27 juin 2018

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 27 juin 2018

Étaient présents : Mme Régine CATIN, maire, Mmes et MM P. VERITE, RANGER F, P. BOURGEOIS et S. LION, adjoints, A-M. GERVAIS, M.C. JOLY, B. DURAND, J.P. MONS, F. JOST, M. BAUDOT, P. DUVIC.

POUVOIRS :

Mme TRICHET Louisette à Mme RANGER Fabienne.

M. LAURENT Fabien à M. VERITE Patrice,

M. FONT Antoine à M. MONS Jean-Pierre,

Mme FOUACHE Marie-Paule à Mme BAUDOT Martine,

M. CAILLEUX Jacques à Mme CATIN Régine

M. BEC Eric à Mme LION Sandrine

Absente excusée : Mme CHEVREUX Carole

Secrétaire de séance : Mme GERVAIS Anne-Marie

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2018

La séance est ouverte en présence de Madame Carole CHALIGNY, nouvelle secrétaire de mairie, qui prend ses fonctions Lundi 9 juillet 2018.

1 - AMENAGEMENT DE LA ZAC DES PERDRIELLES

Servitude d'utilité publique

Approbation du dossier sollicitant du Préfet de Maine-et-Loire l'établissement d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP) pour la pose sur fonds privé d'une canalisation publique d'eaux pluviales.

Madame le Maire expose,

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement et de développement de l'habitat, la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE a décidé de procéder à l'urbanisation du secteur baptisé « Les Perdrielles » localisé à l'Ouest du bourg.

Par délibération en date du 19 novembre 2014 la commune de Fontevraud l'Abbaye a décidé de confier cette opération d'aménagement à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou (SPLA de l'Anjou), devenue SPL de l'Anjou le 26 février 2015, puis devenue ALTER Public le 1^{er}